

<b>CPES ACCORDÉON</b>					
		heures			année
		total	hebdo	an	nombre
<b>Module principal de pratique individuelle</b>		<b>132</b>			
UE I.1	Interprétation du répertoire des différentes périodes de l'instrument - patrimoine et création	99	1	33	3
UE I.2	Groupe Improvisation/Invention (pas de niveau spécifique)	33	cours réguliers ou projets ponctuels		
<b>Module associé de pratique collective</b> (dans diverses esthétiques)		<b>264</b>			
UE II.1	Grand ensemble dirigé, en ensemble à géométrie variable, en chœur	132	2	66	2
UE II.2	Musique de chambre	66	1	33	2
UE II.3	Accompagnement comprenant l'harmonisation (en groupe)	66	1	33	2
<b>Module complémentaire de formation et de culture musicales</b>		<b>330</b>			
UE III.1	Formation musicale : lecture de partition, travaux d'écoute et d'écriture	148,50	cours d'1h30 ou 2h, organisés sur 2 ou 3 ans		
UE III.2	Analyse musicale : histoire, esthétique, analyse de partitions	99	1,5	49,5	2
UE III.3	Ecriture/création	33	1	33	1
UE III.4	Cours complémentaire dans une discipline au choix	49,5	cours réguliers sur 1, 2 ou 3 ans		
<b>Information sur les formations et les métiers de la musique (1)</b>		<b>33</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>759</b>			

(1) comportant également une information sur la facture instrumentale et une présentation de l'environnement social, juridique et économique